#### DEPARTEMENT DE LA REUNION

#### VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	
Nombre de présents	: 24
Nombre de représentés	: 08
Mise en discussion du rappo	rt
Nombre de présents	: 25
Nombre de représentés	: 08
Nombre de votants	: 33
ORIFT	

#### Affaire n° 2024-076

RENOUVELLEMENT DES FOSSES DE RÉCEPTION ET DU PRATICABLE DE LA SALLE SPÉCIALISÉE DE GYMNASTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

#### NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mai 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 juin 2024.



#### EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mardi 4 juin 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 4 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier AmachallaMme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: Mme Karine Mounien 5ème adjointe par M. Bernard Robert, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Catherine Gossard, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Henry Hippolyte, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie Testan, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

<u>Arrivée(s) en cours de séance</u> : Mme Honorine Lavielle à 17h09 (affaire n° 2024-064).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés: Mme Gilda Bréda.

<u>Absents</u>: M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID: 974-219740073-20240604-DL\_2024\_076A-DE

Affaire n° 2024-076

#### RENOUVELLEMENT DES FOSSES DE RÉCEPTION ET DU PRATICABLE DE LA SALLE SPÉCIALISÉE DE GYMNASTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL

#### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'intérêt que porte la Ville au développement de sa politique sportive par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement de rénovation et de réhabilitation des sites, équipements et parcs de matériels sportifs du territoire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 mai 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

#### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement au Comité Régional de Gymnastique à hauteur de 40 000 € conformément au tableau dans le rapport ;

Article 2 : d'approuver les termes de la convention d'acquisition et de mise à disposition des fosses de réception et du praticable à destination de la salle spécialisée de gymnastique du CSM;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Olivier HOARAU



Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID: 974-219740073-20240604-DL\_2024\_076A-D

# RENOUVELLEMENT DES FOSSES DE RÉCEPTION ET DU PRATICABLE DE LA SALLE SPÉCIALISÉE DE GYMNASTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL

#### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution d'une subvention d'investissement au Comité Régional de Gymnastique (COREGYM) afin d'assurer le renouvellement des fosses de réception et du praticable de la salle spécialisée de gymnastique du Complexe Sportif Municipal (CSM).

Depuis 2014, la Municipalité de Le Port accorde une attention particulière au développement de sa politique sportive, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement de rénovation et de réhabilitation des sites, équipements et parcs de matériels sportifs du territoire.

Le sport étant un facteur de cohésion sociale, vecteur d'une continuité éducative et facteur de rayonnement de son territoire, il s'agit également de proposer à chaque association, club et/ou établissement scolaire d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés.

En ce sens, la collectivité fait le choix de renforcer son partenariat avec le milieu associatif sportif et éducatif pour structurer et développer une offre sportive diversifiée et de qualité. Il s'agit de renforcer la pratique sportive de compétition, d'apprentissage, libre et/ou de loisirs sur l'ensemble du territoire.

L'USPGSA s'inscrit dans cette démarche volontariste et active de développement de la pratique gymnique et acrobatique. Cette démarche prend forme au travers :

- de la classe de l'école élémentaire Léonide Le Toullec labellisée « Accession au haut niveau » ;
- des élèves du primaire et du secondaire dans le cadre de l'Éducation Physique et Sportive (EPS);
- des 700 licenciés de l'USPGSA;
- de l'accueil des stages de détection et/ou de perfectionnement en direction de gymnastes, d'éducateurs et cadres réunionnais ou (inter)nationaux.

Toutefois, la grande sollicitation des installations sportives accélère l'usure des surfaces d'évolution. De ce fait, les fosses de réception et le praticable sont désormais obsolètes et nécessitent d'être renouvelés et modernisés. Le renouvellement de ce matériel permettra de garantir les conditions de sécurité des équipements, d'améliorer les potentialités d'accueil et de pratiques sportives et, in fine, de renforcer l'attractivité du club et de la discipline.

Dans le cadre du développement de sa politique de développement et d'accompagnement des clubs, le Comité Régional de Gymnastique est à l'initiative d'une proposition de renouvellement et modernisation des fosses de réception et du praticable de la salle spécialisée de gymnastique du CSM dont l'USPGSA en à l'usage. Les termes des conditions d'acquisition et de mise à disposition de ce matériel par le COREGYM, pour la salle spécialisée de gymnastique du CSM, sont transcrits dans la convention jointe en annexe du présent rapport. Le coût global de l'investissement est évalué à 225 000 € TTC. Son plan de financement prévisionnel est le suivant :

.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID: 974-219740073-20240604-DL\_2024\_076A-DE

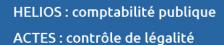
Collectivités/institutions	% sollicités	Montants sollicités
Ville de Le Port	17.77%	40 000 €
Agence Nationale du Sport (ANS)	64.46%	145 000 €
Région Réunion	17.77%	40 000 €
Total	100 %	225 000 €

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement au Comité Régional de Gymnastique à hauteur de 40 000 € conformément au tableau ci-dessus ;
- d'approuver les termes de la convention d'acquisition et de mise à disposition des fosses de réception et du praticable à destination de la salle spécialisée de gymnastique du CSM ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

#### Pièce jointe:

Convention tripartite portant sur l'acquisition de fosses de réception et du praticable





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: VILLE LE PORT (974) |Utilisateur: LANGEVILLIER Frédérique

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_076A
Objet:	RENOUVELLEMENT DES FOSSES DE RÉCEPTION ET DU PRATICABLE DE LA SALLE SPÉCIALISÉE DE GYMNASTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5 - Subventions
Identifiant unique:	974-219740073-20240604-DL_2024_076A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Notifiée à philippe.chane@ville-port.re,stephane.rochecouste@ville-port.re

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.3 Ko
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	100.6 Ko
Nom original : DL 2024-076.pdf		
Nom métier :		
99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_076A-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	212.2 Ko
Nom original : 10. Renouvellement fosses réception et praticable		
salle de gym au CSM - COREGYM.pdf		
Nom métier :		
99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_076A-DE-1-1_2.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	3 Мо
Nom original: 10.1 Convention Coregym.pdf		

Nom métier :

99\_DE-974-219740073-20240604-DL\_2024\_076A-DE-1-1\_3.pdf

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 10h13min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 10h13min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 10h13min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 10h13min29s	Reçu par le MI le 2024-06-13